COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, M.FRAMMERY et Messieurs B.RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS,

Représentés : L.FRANÇOIS et V. MARTINEZ (proc. à T. EVEILLEAU)

Absents: V. BECAMEL, C. GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T. EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 21 juillet 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- Demande de subvention association « Les Quincailleurs »

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

2021 -36- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 11 JUIN 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 11 juin 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le compte-rendu de séance du 11 juin 2021 et ses délibérations.

2021-37- PROJET D'AMENAGEMENT DU LOCAL INTER ASSOCIATIF : CHOIX DES ENTPREPRISES

Monsieur le Maire, dans le cadre du projet d'aménagement du local inter associatif, expose au conseil municipal les offres reçues pour les différents lots des travaux. Il convient, maintenant, de choisir les entreprises retenues pour ce chantier.
Entreprises sélectionnées sont les suivantes : Lot 1 entreprise TESTUD, lot 2 entreprise Se Fer d'Art, lot 3 Jérôme BRUN, lot 4 entreprise CREATECH EVENTS, lot 5 David SERRE
Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-38- PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET LES ASSOCIATIONS

Afin de gérer au mieux la mise à disposition des équipements communaux aux différentes

associations locales, une convention a été élaborée par les membres de la commission culturelle. L'ensemble des associations concernées a signé et accepté cette convention. Le conseil municipal délibère et approuve la convention à l'unanimité moins une abstention.

2021-39- PRESENTATION ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ANNEXE DES AOT

Dans le cadre de la mise en place des AOT, il a été prévu par la commission culturelle, notamment, qu'elles seraient complétées par un cahier des charges. Ce document a pour objectif de définir les modalités de ces autorisations et en précise les droits et les obligations.
Le conseil municipal délibère et approuve les termes du cahier des charges à l'unanimité moins une abstention.

2021-40- ARS COURRIER RELATIF A LA RECHERCHE DE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE DANS L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par L'ARS (Agence Régionale de Santé) à la commune alertant sur la présence potentielle de chlorure de vinyle monomère dans l'eau potable par relargage par des conduites de PVC fabriquées avant 1980. Ce phénomène a déjà fait l'objet de courrier d'alerte adressé aux collectivités en décembre 2012 et en décembre 2018.
La commune doit établir un bilan complet de repérage et le transmettre à l'ARS au plus tard le 29 avril 2023. La collectivité va lancer un diagnostic des zones susceptibles d'être concernées.
Voté à l'unanimité

2021-41- ASSOCIATION « Les Quincailleurs » : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Première Adjointe présente au conseil municipal la demande de subvention déposée en mairie ce 23 juillet. La demande concerne le financement de leur intervention dans la commune de cet été 2021, du 2 au 20 août. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 600.00 € à l'association
Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un mur de soutènement situé sous l'impasse Francis Siméon s'effondre. Les travaux vont être confiés au chantier d'insertion du CSI pour un coût d'environ 5000 €
- ✓ Son du clocher, une demande d'arrêt durant la nuit a été faite auprès de la mairie. La demande va être étudiée

La séance est levée à 20 heures.